

## Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



Procès-verbal de la séance du  
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids  
du 26 septembre 2022

Table des matières

<b>1. Appel</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Assermentation de M. Philippe Dieffenbacher, nouveau membre du Conseil communal</b> .....	<b>3</b>
<b>3. Approbation de l'ordre du jour</b> .....	<b>3</b>
<b>4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 juin 2022</b> .....	<b>3</b>
<b>5. Communications du Bureau</b> .....	<b>3</b>
<b>6. Communications de la Municipalité</b> .....	<b>4</b>
<b>7. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales.</b> .....	<b>6</b>
<b>8. Préavis municipal No 06/2022 : Arrêté d'imposition pour l'année 2023</b> .....	<b>7</b>
<b>9. Préavis municipal No 07/2022 : Demande de crédit complémentaire de CHF 27'000,-- TTC au préavis 10/2018 (Crédit de construction du CSI Le Bix) pour une étude additionnelle.</b> .....	<b>8</b>
<b>10. Réponse au postulat de M. Gassmann et consorts "Objectif 2026 : Arzier-Le Muids Cité de l'énergie avant le 30 juin 2026"</b> .....	<b>9</b>
<b>11. Election d'un membre de la Commission de recours en matière d'impôts (suite à la démission de M. Alessandro Gassmann) et d'un-e scrutateur-trice suppléant-e</b> .....	<b>10</b>
<b>12. Divers et propositions individuelles</b> .....	<b>10</b>
<b>13. Annonce de préavis futurs</b> .....	<b>13</b>

## **1. Appel**

**Le Président** accueille les membres du Conseil et de la Municipalité ainsi que le public en leur souhaitant la bienvenue.

**La secrétaire** procède à l'appel : 47 conseillers sont présents, 7 sont excusés et 1 est absent. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement, le président ouvre donc la séance.

## **2. Assermentation de M. Philippe Dieffenbacher, nouveau membre du Conseil communal**

M. Dieffenbacher prête serment devant l'assemblée et est donc intégré au Conseil communal. Les membres du conseil lui souhaitent la bienvenue en l'applaudissant.

## **3. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

## **4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 juin 2022**

**Madame la Syndique** demande à ce que les modifications suivantes soient apportées au procès-verbal du 20 juin 2022 concernant ses communications. Il est donc précisé que :

- M. Guy Favre a démissionné.
- M. Cédric Favre **ne remplacera pas** M. Guy Favre, comme le suppose la phrase y relative dans le PV. Il s'agit bien de deux postes distincts.

Au point "11. Propositions individuelles", il est précisé qu'à la question de Mme Ruffet au sujet du bruit fait par les motards/automobiles, la Syndique a dit ne pas être "*une professionnelle des campagnes anti-bruit*" et non pas "*ne pas être pro-campagne anti-bruit*". Le terme de "pro" a en effet été utilisé et peut porter à confusion.

**Madame Burbidge Rainsley** signale qu'au point « 6. Communications de l'AISGE », il s'agit bien d'un bénéfice de Frs 800'000.00 et non de Frs 8'000.00.

Les modifications demandées seront tout prochainement apportées. Le PV est approuvé avec les modifications annoncées à l'unanimité moins deux abstentions.

## **5. Communications du Bureau**

Votations fédérales et cantonale du 25 septembre 2022 : tout s'est bien déroulé avec un taux de participation de 61 % avec des résultats conformes à la tendance nationale.

Démission de M. Gassmann : ayant déménagé de la commune, son remplacement sera traité au point 11. de ce procès-verbal.

La sortie du Conseil communal est en préparation, elle aura lieu dans la première quinzaine de novembre. Des informations plus précises seront envoyées au plus vite aux membres afin qu'ils puissent notamment déjà réserver la date.

## **6. Communications de la Municipalité**

**Mme Louise Schweizer, syndique** : engagements au sein du personnel communal :

- Madame Léa Portier au Service des constructions au 1<sup>er</sup> septembre 2022,
- Mesdames Klein et Esther Reis Machado Esther, qui se répartissent les deux cantines.
- Monsieur Christophe Moser, garde forestier au 1<sup>er</sup> octobre 2022 (M. Favre terminera à la fin du mois d'octobre 2022).

### Manifestations :

- 9 octobre 2022 : vide-grenier, organisation les A'Muids,
- 12 octobre 2022 : comtes et histoires à la bibliothèque,
- 5 novembre 2022 : Bal du petit Halloween,
- 12 novembre 2022 : Nuit du jeu,
- Décembre 2022 : Fenêtre de l'Avent et distribution des sapins de Noël.

**M. Nicolas Ray, municipal**, annonce l'ouverture d'une deuxième cantine scolaire, qui se trouve dans le foyer de l'école. Accueil de septante enfants tous les jours à midi, en plus de l'UAPE. Les taux d'occupation des différentes structures seront donnés après les vacances d'octobre, quand la fréquentation se sera stabilisée. M. Ray annonce déjà que sans surprise, toutes les structures sont pleines, bonne nouvelle : le Jardin d'enfant est reparti.

**M. Christian Dugon, municipal**,

Forêts alpines : les travaux concernant le chalet du Croue sont pratiquement terminés, il reste à mettre en place la citerne de réserve d'eau et faire quelques travaux de maçonnerie avant la neige de préférence.

Visite des alpages avec la Préfecture : ces deux jours se sont bien déroulés et ont permis de constater le bon entretien des pâturages par nos amodiataires. M. Dugon les remercie pour l'accueil qui leur a été réservé.

Propagation du Bostryche : les épicéas concernés feront l'objet de coupes prochainement.

Bois de feu : notre stock est épuisé malgré le doublement de la réserve.

Projet approvisionnement en eau des alpages : nous sommes en attente de la décision de l'expert fédéral.

Eaudici : nouveau logo qui remplacé le Sidemo



(Lien site internet : [eaudici :: Eau :: Vie pratique :: Vivre à Gland - Commune de Gland - Site officiel](#))

La nouvelle identité de l'entente a été officiellement présentée le 2 septembre 2022 sur le site de la ferme du Bois de Chêne à l'occasion des vingt ans de l'exploitation du puit du Montant. Cette manifestation tombait à point nommé au vu des difficultés d'approvisionnement que nous traversons encore maintenant.

M. Dugon tient à réitérer ses remerciements à la commune de Bassins et à tous les intervenants dans cette crise pour leur appui. Il pense particulièrement à notre équipe de surveillants qui œuvre encore pour nous fournir une eau de qualité, dont la teneur en micro-organismes pose encore problème ; c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas encore nous libérer de la restriction d'eau qui reste d'actualité. M. Dugon précise que seul un message officiel de levée de restriction de la Municipalité nous libérera de cette contrainte. Il remercie les citoyens qui font preuve d'économie de cette ressource précieuse. Cette expérience a déclenché de la part des autorités, une volonté de renforcer la solidarité entre communes afin de développer des projets à moyens termes qui permettront de subvenir au mieux nos besoins en cas de pénurie.

**M. Denis Berger, municipal**, n'a pas de communication.

**M. Yann Muffat, municipal**,

Dicastère de l'urbanisme : il y a eu 42 oppositions à la suite de l'enquête publique. Au terme de la séance de conciliation, la Municipalité procédera à une analyse ; en fonction du résultat, il en résultera soit une enquête complémentaire soit un préavis.

Dicastère des bâtiments : l'entretien des bâtiments de déroule normalement.

- CCS : les stores n'ont pas pu être installés cet été suite à la pénurie de matériel, ils devraient être posés durant les vacances d'octobre.  
Frs 11'000,00 ont été investi dans un lave-vaisselle pour la nouvelle cantine qui a été installée dans le foyer du CCS ; cela nous permet de faire l'économie d'un salarié supplémentaire.
- CAD : la Municipalité envisage la création d'une SA pour le CAD et les panneaux photovoltaïques. La création d'une commission consultative a été décidée pour permettre au Conseil d'analyser en profondeur ce dossier. La création de cette SA a trois volets : légal, financier et technique.
- L'aspect **légal**, qui regroupe la création de la SA, sera traité par un notaire ou un avocat, voire les deux si nécessaire.
- Pour l'aspect **technique**, l'équipe sera constituée de :
  - M. Voutat, qui a une entreprise de chauffage,

- M. Boy, ingénieur en bâtiment et qui a déjà travaillé sur des CAD,
- M. Reutleler, ingénieur en mécanique et professeur à l'EFPL.
  
- L'aspect **financier** sera traité par :
  - M. Vout, responsable financier,
  - M. Pasquier, expert-comptable qui a déjà travaillé sur des CAD.
  -

Un membre du personnel de la commune sera présent pour le piloter, il s'agira de M. Cédric Favre, chef des services externes, qui supervise le service des bâtiments, qui est ingénieur civil.

Une première séance aura lieu dans les meilleurs délais. M. Cédric Favre et M. Muffat seront présents. Lors de cette séance, une description et une explication du projet seront apportées.

Dicastère des constructions : suite aux démissions qui ont eues lieu en octobre 2021, le service des constructions a pris du retard qui est en train d'être comblé. Le nouveau personnel du service des construction est composé de :

- M. Cédric Favre, responsable des services externes et responsable du service des Constructions, qui est arrivé le 1<sup>er</sup> juillet 2022,
  
- Mme Léa Portier, secrétaire de la police des constructions, qui est arrivée le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

## **7. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales.**

APEC : **M. Brügger** : les enquêtes et les études suivent leur cours, pas de communication.

AISGE : **Mme Jacqueline Burbidge Rainsley** : une séance extraordinaire s'est tenue le 29 juin 2022 :

Communications du bureau : une nouvelle directrice administrative a été nommée : Mme Ana Cardoso et également une nouvelle comptable pour l'accueil de jour : Mme Anabela Carneiron Bron.

Communications du CODIR : suite à l'étude Microgis, l'AISGE va, suite à l'augmentation de la population, rapidement procéder à la deuxième partie de l'école du Bix. A cet effet, un crédit d'étude sera voté (ce sera le préavis 07/2022 prévu lors de la séance du 28 septembre 2022). Trois préavis ont été accepté :

*Préavis n°04/2022* : concernant le budget supplémentaire de Frs 119'000.00 destinés à l'adaptation des heures d'intendance pour les structures UAPE et Nurserie-Garderie et l'Accueil de jour : accepté.

*Préavis n°05/2022* : demande de budget complémentaire de Frs 52'100.00 destiné à financer des travaux de mise aux normes de la nurserie garderie Les Petits Ecureuils à Saint-Cergue : accepté

*Préavis n°06/2022* : demande de budget complémentaire de Frs 79'000.00 TTC destiné à financer la création d'un poste de directeur-trice : accepté. Pour information, au moment de la séance, six candidats étaient en lice.

Une séance ordinaire est prévue à Arzier-Le Muids le 28 septembre 2022.

**Le Président**, M. Christophe Patarin, informe que le rapport Microgis sera à disposition sur l'extranet de la commune d'ici la fin de la journée.

**CICR** : **M. Frédéric Guilloud** : la prochaine séance se tiendra le 29 septembre 2022 à St-Georges. Deux préavis sont prévus :

- *Préavis 16/2022* : financement d'une carte de transport touristique régionale.
- *Préavis 17/2022* : Promotion de la mobilité

Il informe que le CODIR a voté l'augmentation de la cotisation de Frs 5.00 par habitant l'année prochaine (le sujet avait été discuté lors de notre dernière séance du conseil communal et ce dernier avait émis un préavis négatif, qui n'a donc pas été suivi).

**RAT** : **Mme Gwendoline Nydegger** : le prochain conseil intercommunal du RAT est prévu mercredi 28 septembre 2022. Au programme le *préavis 02/2022* : Budget 2023.

Commission du Feu / CIA SDIS Nyon-Dôle / ORPC : **M. François Esselborn**

Une séance a eu lieu le 23 août 2022 :

07/2022 : budget 2023 : accepté à la majorité moins 2 voix.

08/2022 : Achat de deux véhicules d'occasion des sites de Bonmont et de Genolier : accepté.

La prochaine séance est agendée au 27 septembre 2022.

ORPCI District de Nyon : une séance a eu lieu le 21 septembre 2022, l'ordre du jour prévoyait plusieurs communications du CODIR et du bureau. A ce sujet M. Esselborn nous communique un problème non négligeable de direction au niveau de l'ORPCi ; en effet le Commandant Sunier nouvellement nommé pour commander l'ORPCI du district de Nyon a donné sa démission la veille de la fin de sa période d'essai pour rejoindre le même poste ... à Morges. Cela engendre un travail énorme pour le CODIR ce qui se répercute dans les comptes du budget 2023. S'ajoute à cela les augmentations du tarif des énergies, ce qui va mener la part par habitant à Frs 21.63 alors que jusque-là, le conseil intercommunal avait toujours réussi à le maintenir à moins de Frs 20.00 (coût 2022 : Frs 19.86).

Tous les documents sont disponibles sur l'extranet de la commune. Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2022 sera disponible dès que possible également sur l'extranet sous la rubrique « ORPC District de Nyon 2022 ».

## **8. Préavis municipal No 06/2022 : Arrêté d'imposition pour l'année 2023**

Pas de complément d'information apporté par la Municipalité.

**M. Didier Hermann** pour la commission des finances informe qu'après en avoir pris connaissance, discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal 06/2022 relatif à l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2023 tel que présenté par la Municipalité.

**M. Nicolas Vout** revient sur la bascule en citant la fin du 2<sup>ème</sup> paragraphe du point 1. dans le préavis 06/2022 « Arrêté d'imposition communal pour l'année 2023 » où il est indiqué que « *la Municipalité veut absorber les charges budgétaires futures sans devoir modifier le taux d'imposition actuel qui pour mémoire est inchangé depuis 2012* ». Cette affirmation est correcte mais M. Vout aimerait nuancer cette information en précisant qu'en 2019 lorsque la répartition des impôts a changé entre la commune et les cantons, après un deuxième vote, la Commune a décidé de ne pas appliquer la bascule. Il invite les nouveaux conseillers à lire le rapport 12/2019 de la commission des finances, qui se trouve sur l'intranet de la commune, qui parle de la bascule telle qu'on aurait dû l'appliquer pour que le contribuable ne paie pas plus d'impôts et pour que la situation soit la même. Aujourd'hui, on continue à garder la même imposition pour notre commune mais à son sens, pour le contribuable, il est faux de dire que le taux d'imposition n'a pas changé, car nous payons tout de même plus, c'est un point important à garder en tête. Il apparaît important de présenter un projet réaliste pour 2023 lors de la prochaine séance car les temps sont durs pour tous.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** passe donc au vote.

**Le Préavis municipal N° 06/2022 est approuvé à l'unanimité moins trois abstention (43 oui, 0 non et 3 abstentions)**

**9. Préavis municipal No 07/2022 : Demande de crédit complémentaire de CHF 27'000,-- TTC au préavis 10/2018 (Crédit de construction du CSI Le Bix) pour une étude additionnelle.**

Pas de complément d'information apporté par la Municipalité.

**M. Didier Hermann** pour la commission des finances, informe qu'après en avoir pris connaissance, l'avoir examiné et débattu en commission, elle propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis 07/2022 tel que proposé par la Municipalité :

- 1) D'adopter le préavis municipal No 07/2022 relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 27'000,-- TTC pour une étude complémentaire pour le CSI Le Bix,
- 2) De financer ce dernier par la trésorerie,
- 3) De ne pas amortir ce montant, mais l'adjoindre aux coûts du CSI Le Bix qui seront refacturés à terme à l'AISGE.

**Mme Jacqueline Burbidge Rainsley**, pour la commission ad'hoc, informe qu'après avoir pris connaissance du préavis municipal 07/2022 et en avoir débattu, la commission a conclu à son acceptation tel que proposé, sans amendement.

Le Président ouvre la discussion.

**M. Nicolas Vout** fait remarquer qu'il est mentionné dans le rapport des finances que ces coûts seront refacturés à terme à l'AISGE. Bien que ceci soit tout à fait correct, il rappelle que l'AISGE est financée par les communes. Il faut donc garder en tête que c'est le contribuable des communes de l'AISGE qui va payer cette école et il espère que les dépassements budgétaires seront minimaux.

**M. Jacqueline Burbidge Rainsley** rappelle que les frais de l'AISGE sont répartis comme suit : 50% est basé sur le nombre d'habitants de la commune et 50% est basé sur le nombre d'enfants scolarisés dans la commune. Nous sommes donc proportionnellement plus « avantagés » par rapport à une commune comme Trélex par exemple qui a une population plus âgée.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** passe donc au vote.

**Le préavis 07/2022 est accepté à une large majorité (43 oui, 1 non et 2 abstentions)**

#### **10. Réponse au postulat de M. Gassmann et consorts "Objectif 2026 : Arzier-Le Muids Cité de l'énergie avant le 30 juin 2026"**

Pas de complément de la part de la Municipalité.

**M. Laurent Jaccard** pour la commission des finances informe qu'après avoir pris connaissance de la réponse du 22 août 2022 de la Municipalité au postulat de M. Gassmann et consorts et en avoir débattu, la commission propose au Conseil communal de prendre acte de cette dernière.

**Le Président** ouvre la discussion.

**M. Michel Ausgurger** a une question à la Municipalité suite au rapport de la commission. Cette dernière privilégie l'allocation des montants qui auraient été occasionnés par la labellisation Cité de l'Énergie à la réalisation de mesures concrètes en faveur de la transition énergétique. Etant donné que le PECC est prévu pour les quatre prochaines années, que va concrètement faire la Municipalité dans l'immédiat.

**M. Nicolas Ray** répond que le PECC est en effet un projet à moyen terme, sur quatre ans. Au moment où cette idée a été proposée, on ne parlait pas encore de guerre de Ukraine, et lorsque le canton l'a mis en place, il ne s'attendait pas à une telle urgence. Une séance des communes participantes au PECC a eue lieu il y a trois semaines dans laquelle le canton

a assuré que toutes les mesures qui seraient prises en urgence pour cet hiver, compteraient comme « bons points » dans le PECC.

La première étape, le bilan carbone de la commune, est terminée. Il s'agit de faire ressortir les points faibles de la commune, tant territoriaux qu'administratifs, en termes de consommation d'énergie (ce tableau est en cours d'études, nous n'avons pas encore les résultats). Sur cette base-là, nous pourrions proposer à la population les mesures à moyens termes préconisées pour avoir le meilleur effet.

A court terme, la Municipalité a chargé la boursière communale, le secrétaire municipal et le chef des services externes de venir avec des propositions concrètes pour réduire les dépenses énergétiques pour cet hiver. Un travail est par exemple fait sur l'éclairage lumineux, bien que les effets ne soient pas majeurs sur la consommation, le message donné à la population est important. Il rappelle que chaque habitant a son rôle à jouer dans cette économie. Les mesures qui feront vraiment une grosse différence sur la consommation vont être des mesures à moyens ou à longs termes car ce sont des travaux coûteux (rénovation des bâtiments).

La parole n'étant pas demandée, le Président passe donc au vote.

**La réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité moins trois abstentions (43 oui, 0 non et 3 abstentions)**

#### **11. Election d'un membre de la Commission de recours en matière d'impôts (suite à la démission de M. Alessandro Gassmann) et d'un-e scrutateur-trice suppléant-e.**

Pour la commission de recours en matière d'impôts, **Mme Carine Zehnder** propose la candidature de **M. Nicolas Pasquier** qui accepte. Ce dernier est élu par acclamation.

Scrutateur suppléant : **M. Jean-Pierre Vuille** propose **M. Valentin Fasel** qui accepte et qui est également élu par acclamation.

#### **12. Divers et propositions individuelles**

**M. Pascal Voutat** demande si des modifications sur éclairage public ont déjà été mises en œuvre. Il lui semble en effet avoir constaté que, selon les rues, certaines sont éclairées et d'autres non. Il trouve qu'il est exagéré de faire aller des enfants à l'école le matin à la lampe de poche. D'autres choses sont plus consommatrices et rien n'est fait.

**M. Christian Dugon** signale que les changements ne sont pas encore entrés en vigueur, il s'agit donc certainement des effets de « la Nuit est belle ».

**Mme Geneviève Lejeune** s'étonne de la réaction de M. Voutat car les chemins privés ne sont pas éclairés non plus et cela n'a jamais posé problème.

**M. Pascal Voutat** répond que les chemins privés sont, comme leurs noms l'indiquent, « privés » et ce n'est pas de la compétence du conseil communal. Il parle de l'éclairage public qui ne consomme plus grand-chose car devenu économique suite aux changements qui ont été faits.

**M. Michel Augsburger** signale que la pollution lumineuse n'est pas négligeable. Il pense notamment aux lampadaires qui sont plus hauts et qui diffusent de la lumière sur un grand périmètre. Il prend exemple de la gare où l'éclairage des quais est allumé toute la nuit inutilement, ce qui génère des nuisances lumineuses importantes pour les habitants et les animaux.

**M. Pascal Voutat** informe que les lampadaires nouvellement installés sont prévus pour réduire ces nuisances.

**M. Christophe Rossier** aimerait savoir où en sont nos réserves d'eau après les pluies que nous avons eu ces derniers temps.

**M. Christian Dugon** informe que malgré les pluies récentes, des micro-organismes sont encore présents dans l'eau et que cette dernière n'est pas encore consommable en l'état. La situation s'améliore grâce au pompage du puit de la Cézille, la clarté de l'eau revient de jour en jour. Un maximum de 30% peut être prélevé sur les réservoirs pour le moment, d'où les restrictions toujours maintenues afin d'avoir une eau de qualité. *(cf. également point 6. de ce procès-verbal, dernier paragraphe des communications de M. Dugon).*

**M. Eric Jaquet** au sujet du PACOM, aimerait savoir si la Municipalité a prévu un fond de réserve pour indemniser les propriétaires étant donné qu'il y a quarante-deux oppositions et que cela va prendre un certain temps.

**M. Yann Muffat** informe que nous n'en sommes pas encore à ce stade-là. Nous en sommes actuellement aux modifications et enquêtes complémentaires, puis cela devra passer au conseil communal, puis au Canton. C'est à ce moment-là que nous verrons pour les indemnisations.

**M. Eric Jacquet** informe qu'étant donné qu'il n'y a pas d'argent, il faudrait déjà maintenant prévoir un fonds de réserve.

**M. Nicolas Ray** informe que les possibilités de dédommagement sont bien décrites dans la loi et sont très restrictives. Au vu des oppositions qu'il y a eu, nous ne devrions pratiquement pas avoir à indemniser et si tel ne devait pas être le cas, l'indemnisation est assurée en très grande partie par le Canton. La Municipalité ne juge donc pas nécessaire de prévoir une somme pour cela.

**M. Jacqueline Burbidge Rainsley** a une question concernant la séparation des eaux claires et eaux usées, elle aimerait savoir où en est notre commune.

**M. Christian Dugon** informe que les chantiers suivent leurs cours et qu'un préavis va venir concernant les Clyettes et Grands-Champs.

**M. Frédéric Gewalt** réclame, à la demande de plusieurs habitants qui ont de jeunes enfants, le retour des radars indicateurs de vitesse comme cela avait été fait notamment à la hauteur de la déchetterie. Certaines communes voisines, telles que Trélex, en ont posé de façon permanente. Il conviendrait d'en installer à la hauteur de la gare, de l'accès Viroux et de la déchetterie. La limitation à 50 km/h n'est que très peu respectée surtout pendant les heures de pointe. Il prie la Municipalité de faire tout son possible pour accéder à cette demande de la population.

**M. Christian Dugon** répond qu'actuellement les radars appartiennent à plusieurs communes et qu'elles se les « prêtent » en fonction des besoins. La prochaine installation est prévue à la hauteur du Denner. Il s'agit de définir les endroits stratégiques notamment pour les enfants, les passages piéton, etc....

**M. François Esselborn** informe qu'à l'époque, si ses souvenirs sont bons, « le voyer » s'était opposé à la pose de panneaux « Rappel » entre les Clyettes et la sortie du village après les Viroux.

**M. Christian Dugon** va poser la question au nouveau voyer.

**M. Pascal Voutat** signale que lorsque le panneau 50 km/h a été déplacé plus bas (avant d'être au niveau du Chemin des Lys, il était à la hauteur du virage du stand de tir), il a été retiré du virage du stand de tir et, depuis, il constate que les véhicules vont beaucoup plus vite. A cet endroit, un panneau de rappel serait le bienvenu car les gens ont tendance à « oublier » qu'on est toujours à 50 km/h à la fin du long bout droit de la déchetterie.

**Mme Jacqueline Burbidge Rainsley** rappelle qu'il a été demandé de signaler qu'il y avait une école et que les indications avaient été inscrites au sol. Y a-t-il une possibilité d'augmenter la signalisation de l'école via des panneaux aux deux extrémités de la Rue du Village ?

**M. Christian Dugon** confirme qu'il y a une réflexion à faire de ce côté-là.

**Mme Geneviève Lejeune** rappelle que depuis plusieurs années, la rue du Village était fermée et que toutes ces questions de sécurité ne se posaient pas. Habitant dans cette rue, elle ne peut que constater que depuis 05h00 du matin, les véhicules n'arrêtent pas de passer à des vitesses bien supérieures aux 30 km/h indiqués. Elle propose, *ironiquement*, pour la sécurité de tous, de refermer cette route.

**M. François Esselborn** demande si les deux commerces qui ont fermé (la petite épicerie et le magasin bio) étaient des locataires de la commune et, si tel était le cas, est-ce que le montant du loyer pourrait être la cause de leur fermeture. Il s'avère qu'il s'agit de propriétaires privés.

**M. Philippe Esseiva** demande où en est la reprise de l'Auberge.

**Mme la Syndique** informe qu'actuellement, un seul dossier a été reçu et qu'un autre est en cours de réception. La commune devra donc vraisemblablement choisir entre ces deux dossiers. Malgré le loyer tout à fait correct, cela ne semble pas intéresser grand monde.

### **13. Annonce de préavis futurs**

**Mme la Syndique** informe qu'un préavis au sujet de la mise en séparatif des Clyettes sera présenté à la prochaine séance. C'est le seul préavis qui est prêt. A voir donc si nous maintiendrons cette séance du 14 novembre ou pas.

**Le Président** clôt la séance en remerciant la présence de chacune et de chacun à ce Conseil. Au nom du Bureau, il souhaite à toutes et à tous une bonne soirée :

La séance est levée à 21h26

Le Président  
Christophe PATARIN

La Secrétaire  
Nathalie GAY